



ORIENTATION EN CLASSE DE 3EME

Une décision d'orientation se prépare dès le 1er trimestre. C'est toute l'année qu'il faut mettre à profit pour s'informer sur les formations et les métiers, s'interroger sur ses atouts, ses centres d'intérêt, ses résultats scolaires, dialoguer avec les personnes ressources (professeurs, conseillers d'orientation psychologue...).

Chaque élève doit bénéficier d'un entretien d'orientation, éventuellement en présence de la famille.

LE CALENDRIER DE L'ANNEE DE TROISIEME

1ER TRIMESTRE : LE TEMPS DE L'INFORMATION

Il convient de commencer à s'informer sur les différents parcours possibles après la 3e et sur leurs débouchés. Il faut parfois se renseigner très tôt dans l'année pour l'accès à certaines filières (hôtellerie, arts) pour lesquelles l'admission est soumise à des tests ou des entretiens. Il peut y avoir un dossier de sélection ou un entretien pour l'entrée dans certains CFA (Centres de Formation d'Apprentis).

Le conseil de classe du 1er trimestre établit le premier bilan scolaire de l'année.

2E TRIMESTRE : LE TEMPS DE LA REFLEXION

Avant le conseil de classe du 2e trimestre, l'élève et sa famille formulent des intentions d'orientation sur une fiche navette (cf. : page 4) délivrée par l'établissement.

4 solutions sont envisageables :

- La voie générale ou technologique : 2^{nde} Générale, Technologique ou Spécifique,
- La voie professionnelle : BEP, CAP ou Baccalauréat Professionnel 3 ans,
- Redoublement,
- Autres poursuites d'études (écoles spécialisées, Centre de formation d'apprentis, etc) : hors circuit scolaire traditionnel - voir avec le Chef d'établissement ou Conseillère d'Orientation Psychologue pour plus d'informations.

Le conseil de classe du 2^e trimestre formule une proposition provisoire d'orientation, compte-tenu des résultats de l'élève.

C'est aussi la période des Journées Portes Ouvertes dans les établissements scolaires et l'élève peut en profiter pour se renseigner sur l'établissement envisagé.

3E TRIMESTRE : LE TEMPS DU CHOIX D'ORIENTATION (EN 3 TEMPS)

En cas de désaccord entre la voie d'orientation demandée par la famille et la proposition d'orientation du conseil de classe du 2e trimestre, le dialogue avec les équipes éducatives reprend.

1) Avant le conseil de classe du 3ème trimestre :

- L'élève, avec sa famille, arrête son choix d'orientation et complète la fiche navette. Pour une 2^{nde} GT, l'élève choisit deux enseignements de détermination qui préfigurent le baccalauréat envisagé. A ce stade, l'élève indique les établissements envisagés et les sections ou options souhaitées.
- Pour une orientation en BEP, BAC PRO ou CAP, l'élève choisit une ou plusieurs spécialités professionnelles. Renseignez-vous et élargissez vos choix car certaines sections sont très demandées.
- Pour une formation en apprentissage, il vous faudra signer un contrat avec un employeur. Rentrez au plus vite en contact avec le Centre de Formation d'Apprentis envisagé.

2) JUIN : L'orientation définitive

LE CONSEIL DE CLASSE FORMULE LA PROPOSITION D'ORIENTATION :

- Si celle-ci est conforme au souhait de l'élève, la proposition d'orientation devient alors la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement.
- Si celle-ci est différente du choix de l'élève, le chef d'établissement prend la décision définitive après un entretien avec la famille.
- Si le désaccord persiste après l'entrevue avec le chef d'établissement, la famille peut faire appel dans un délai de 3 jours ouvrables suivant la décision, auprès d'une commission qui statuera sur les cas de désaccord et rendra une décision définitive. L'appel ne peut porter que sur les décisions, prises par le chef d'établissement, après propositions des conseils de classe, non conformes aux demandes de la famille.

Pour plus d'informations sur la procédure d'appel :

http://www.fcpe06.org/dos_doc/dos_doc_orientation_com_appel.htm

N'hésitez pas à contacter la fcpe Satie :

Samya ESTEVES - 06 89 95 50 65

A tout moment de la procédure, la famille peut choisir le redoublement.

3) Fin juin-Début juillet : Le temps de l'affectation

L'AFFECTATION EN LYCEE n'intervient qu'à la fin du mois de juin. Les élèves sont affectés selon l'ordre de leurs vœux qui seront traités informatiquement par le logiciel AFFELNET.

L'affectation dans un établissement dépend de certains critères qui seront prévus dans le dossier. Une fois reçue la notification d'affectation, la démarche d'inscription administrative est impérative.

Sources :

http://www.fcpe06.org/dos_doc/dos_doc_orientation_3.htm

Le magazine de la fcpe : la revue des parents - N° 360 - Octobre 2008

http://www.ac-paris.fr/portail/jcms/piapp1_18951/l-orientation-apres-la-classe-de-troisieme?cid=piapp1_13781

<http://www.ac-nice.fr/college-dufy/file/ORIENTATION/RenovBac3ans.pdf>

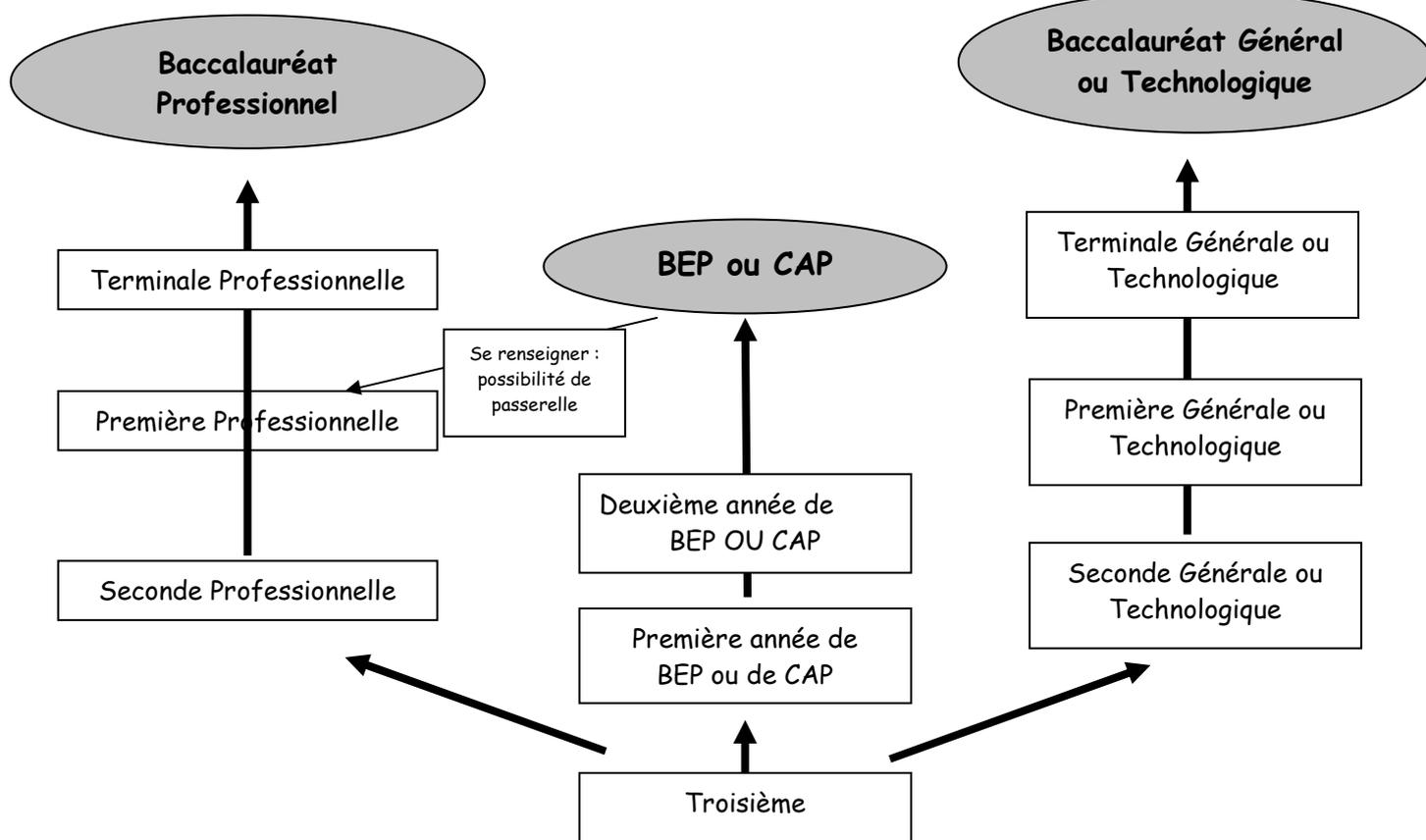
SCHEMA SIMPLIFIE DES ETUDES APRES LA CLASSE DE 3^{EME}

Objectif : Etudes finalisées professionnellement

- Brevet Technicien Supérieur (BTS)
- Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)

Objectif : Etudes supérieures longues

- Brevet Technicien Supérieur (BTS)
- Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)
- Université
- Ecoles spécialisées : (infirmier, éducateur ...)



LEXIQUE

DIPLOME	POUR L OBTENIR IL FAUT ...	DOMAINES, METIERS ...
LE BACCALAUREAT GENERAL	3 ans après la troisième	domaines variés tels que les sciences, la littérature, l'économie...
LE BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE	3 ans après la troisième	permet de faire des études plutôt courtes dans des domaines plus précis, tels que l'électrotechnique, la gestion...
LE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	3 ans après la troisième	Prépare aux métiers tels que la vente, la logistique, l'électrotechnique..... Après le baccalauréat professionnel, les élèves peuvent chercher du travail ou continuer des études courtes.
CAP (CERTIFICAT D'APTITUDES PROFESSIONNELLES)	2 ans après la troisième	L'objectif est d'apprendre des métiers tels que boulanger, maçon, serrurier, fleuriste...
BEP (BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES)	2 ans après la troisième	L'objectif est d'apprendre quelques métiers (dans le sanitaire et le social...). Ce diplôme tend à disparaître au profit d'un niveau plus élevé de formation, le baccalauréat professionnel.

LA FICHE NAVETTE : Encore appelée fiche de liaison est présente lors des différentes phases d'orientation. Elle permet à l'élève et à sa famille d'indiquer les souhaits provisoires d'orientation (au 2^e trimestre) et les demandes définitives (au 3^e trimestre).

La fcpa a été, à plusieurs reprises l'année dernière, sollicitée par des parents gênés par une orientation non souhaitée mais ajoutée en 3^{ème} ou 4^{ème} vœux afin de compléter le document. *Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait :*

- *qu'il n'y a aucune obligation de compléter les 4 vœux.*
- *de respecter le vœu correspondant à un réel souhait de votre enfant (car il risque de se retrouver dans un établissement et une classe qu'il ne souhaite pas)*